



# **Manipulation de compétitions et paris :**

## **Des menaces pour le sport canadien et l'industrie du jeu**

### **Résumé**

**Livre blanc en réponse au  
Symposium sur la manipulation de  
compétitions et les paris sportifs 2023**

**Toronto, Ontario  
30 et 31 mai 2023**

**Publié : 14 mars 2024**

McLaren Global Sport Solutions (MGSS)

Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)



## Résumé

En raison de l'engouement pour les paris sportifs et de la flambée de légalisation des paris sur un seul événement sportif à travers l'Amérique du Nord, le risque de manipulation de compétitions s'est grandement accru.

En avril 2019, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et McLaren Global Sport Solutions Inc. (MGSS) ont tenu le premier symposium international sur la manipulation de matchs et les paris sportifs, dans le but d'attirer l'attention des intervenants sur cette menace grandissante à l'intégrité du sport.

Dans la foulée des recommandations du Symposium 2019 et de la légalisation des paris sur un seul événement sportif au Canada en 2021, le CCES et MGSS ont refait équipe pour présenter, en mai 2023, un deuxième symposium. L'événement a réuni divers intervenants du secteur des paris sportifs canadien, ainsi que des experts internationaux, des fédérations sportives internationales et des pays à l'avant-garde de la lutte contre la manipulation de compétitions. L'objectif était d'approfondir notre compréhension de la menace pesant sur la sécurité des athlètes et l'intégrité du sport, et de formuler des recommandations visant à protéger le milieu sportif canadien.

Le présent rapport combine les leçons tirées des deux symposiums pour tracer la voie à suivre au pays.

---

*Selon la Commission européenne, « le trucage de matchs est un phénomène international, souvent lié aux paris sportifs et à des réseaux criminels exploitant des marchés de jeu non réglementés. Il s'agit d'une menace importante à l'intégrité des événements sportifs, les athlètes étant soumis à des tentations financières et à des pressions considérables pour influencer sur les objectifs et les résultats sportifs. »*

## Contexte canadien

Le secteur canadien des paris sportifs a considérablement changé depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-218 (Loi sur le pari sportif sécuritaire et réglementé), le 27 août 2021. Le gouvernement fédéral a ainsi décriminalisé les paris sur une seule épreuve sportive, en vue de réduire les dommages associés aux marchés gris et noir des paris, et de veiller à ce que le Canada tire profit de cette industrie en plein essor.

Les marchés gris et noir des paris en ligne, dont les paris sur un seul événement sportif, étaient déjà bien établis au Canada avant la légalisation, si bien que les plateformes réglementées doivent maintenant leur faire concurrence. Comparativement aux marchés non réglementés, où les preneurs de paris exercent leurs activités dans un cadre peu ou pas supervisé, les marchés réglementés sont plus faciles à surveiller; on peut donc mieux s'attaquer aux problèmes en lien avec la manipulation de compétitions.

Les sociétés de paris réglementées se positionnent comme plateformes de choix, misant énormément sur le marketing et le parrainage d'organismes sportifs de renom pour attirer la clientèle. Ce que la plupart des gens ignorent, c'est que les sociétés de paris doivent se conformer à un cadre réglementaire, qui comprend des mesures pour protéger l'intégrité du pari contre la manipulation et informer la clientèle sur l'importance du jeu responsable. Sur les marchés non réglementés, par contraste, les preneurs de paris peuvent pratiquement faire ce qu'ils veulent.

La multiplication des publicités et des commandites a eu pour effet de populariser les paris sportifs et leur disponibilité au Canada. La publicité et le parrainage d'organismes sportifs ont entraîné une hausse des paris sportifs qui, à son tour, pourrait entraîner une hausse des dommages liés aux jeux d'argent, notamment la manipulation de compétitions.

Au Canada, la mise en œuvre des paris sur un seul événement sportif est de compétence provinciale et territoriale. Bien que ces nouveaux flux massifs de rentrées permettent aux provinces d'augmenter leurs revenus de taxation, on ignore encore largement si ou

comment cet argent, par l'entremise des opérateurs ou des gouvernements provinciaux, se rend jusqu'au sport ou est utilisé pour soutenir les efforts de prévention de la manipulation de compétitions ou d'autres menaces au sport.

Pour profiter de cette nouvelle source de revenus, certains organismes de sport canadiens ont noué des ententes de parrainage avec des sociétés de paris réglementées. Même si ce genre d'entente profite aux organismes, elle peut entraîner une hausse des paris sur leur sport et, par ricochet, du risque de manipulation. Les organismes doivent donc porter leur attention sur la protection de leurs membres – athlètes, entraîneurs, officiels – et du personnel d'encadrement exposés à cette menace.

Les organismes sportifs ont adopté diverses approches pour s'attaquer à la manipulation de compétitions, de même qu'aux menaces qu'elle pose à l'intégrité du sport et à la sécurité des athlètes. Les réformes de gouvernance, les enquêtes et le perfectionnement des outils d'analyse sont devenus une priorité pour de nombreuses fédérations sportives internationales et associations de sport professionnel.

Le risque de manipulation est plus grand dans les ligues et les épreuves où les athlètes gagnent un salaire moins élevé, ce qui les rend plus vulnérables à la corruption. Selon un article de World Soccer paru en 2012, « les truqueurs de matchs ont beaucoup de succès lorsqu'il est possible de parier sur des événements en marge des ligues majeures, loin des projecteurs ». De jeunes athlètes vulnérables ou des athlètes professionnels à plus faible revenu sont ciblés et amadoués par des « truqueurs » criminels, qui observent leurs habitudes, puis tentent de tisser des liens avec eux, dans le but de les exploiter.

Le salaire de nombreux athlètes amateurs canadiens ne leur permet pas de gagner leur vie, ce qui en fait des cibles de choix pour les truqueurs, et les rend vulnérables à la tentation de parier sur leurs propres compétitions. L'absence de politiques organisationnelles et de formation obligatoire laisse les athlètes, et toute la communauté sportive canadienne, sans défense.

## Survol du Symposium 2023

Les conférenciers du symposium représentaient tous les horizons du secteur : INTERPOL, le FBI, le Conseil du jeu responsable du Canada, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), la Canadian Gaming Association, la NBA, la Plateforme nationale des Pays-Bas et Curling Canada, sans oublier les athlètes, dont Jacqueline Simoneau, nageuse artistique canadienne et ambassadrice des athlètes du CIO.

L'information fournie par les conférenciers a éclairé la voie à suivre par le Canada pour lutter contre la manipulation de compétitions. Le résumé de chaque séance du symposium se trouve ci-dessous.

### Projet pilote de politique sur la manipulation de compétitions

Le CCES, le Comité olympique canadien (COC) et six organismes nationaux de sport ont récemment terminé un projet pilote pour tester la faisabilité et l'efficacité d'une politique nationale sur la manipulation de compétitions. À l'image du Programme canadien antidopage, le projet comprenait l'adaptation et la mise en place de la politique-cadre, de la formation obligatoire pour les athlètes et le personnel d'encadrement, un mécanisme de signalement d'enquête confidentiel, la notification des violations et des sanctions proposées, des audiences indépendantes et la divulgation des sanctions confirmées. La rétroaction recueillie durant les 18 mois du projet guide aujourd'hui la mise au point d'une politique nationale harmonisée (voir la section Postsymposium ci-dessous).

### Point de vue des athlètes

Lors du Symposium 2023, plusieurs athlètes conférenciers ont développé l'idée d'aborder le problème selon une approche centrée sur l'athlète, et d'éviter ainsi d'en faire un bouc émissaire. Le changement de paradigme doit comprendre l'examen des causes de la vulnérabilité des athlètes, et prévoir une formation complète.

De l'athlète qui falsifie sa performance à l'athlète qui divulgue de l'information privilégiée à un tiers qui en tire profit, la manipulation de compétitions peut prendre plusieurs formes. Les athlètes sont particulièrement vulnérables, et plusieurs ne comprennent pas ce qu'impliquent de tels actes. D'où la nécessité d'une politique-cadre et d'une formation complète pour les athlètes – un thème récurrent au cours du symposium.

### Approches internationales

Le pari réglementé est un fait relativement nouveau au Canada, contrairement à plusieurs pays. Les organes directeurs internationaux des sports, les gouvernements internationaux et les unités d'intégrité ont donc une grande expérience de la lutte contre la manipulation de compétitions. C'est l'occasion pour le Canada de s'inspirer des leçons apprises ailleurs et d'adopter les meilleures pratiques issues de la coopération internationale et des diverses initiatives déjà mises en œuvre.

### Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions

Le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions (le « Code du CIO ») est un cadre réglementaire harmonisé entériné en décembre 2015. Il fait partie intégrante de la Charte olympique et du Code d'éthique du CIO. Le CCES, en partenariat avec le COC, a mis au point un modèle de politique sur la manipulation de compétitions aligné sur le Code du CIO, à l'intention des organismes de sport.

## Convention de Macolin

La Convention de Macolin est la seule règle de droit international sur la manipulation de compétitions. Elle fournit aux pays une feuille de route pour s'attaquer au problème dans leurs frontières, de même que des définitions communes et la structure d'une plateforme nationale. La Convention de Macolin, un outil essentiellement européen, a été ratifiée par 32 États, mais elle accueille aussi d'autres pays ayant adopté son approche unifiée de la lutte contre la manipulation de compétitions, dont l'Australie et le Maroc.

## Modèle de plateforme nationale

Les plateformes nationales ont la responsabilité de coordonner la lutte contre la manipulation de compétitions entre les autorités compétentes et les différents organismes. Elles reçoivent, colligent et analysent l'information sur les paris et autres activités liées au sport dans leur pays, pour relever les irrégularités ou cas suspects. Lors du Symposium 2023, il a été question de la plateforme nationale des Pays-Bas ainsi que du Groupe de Copenhague, dont le rôle, à titre de groupe consultatif du comité de suivi de la Convention de Macolin, est d'améliorer la mise en œuvre, le fonctionnement et le développement des plateformes nationales.

## Réponses des fédérations internationales

Les unités d'intégrité sont les organismes indépendants chargés de veiller à l'intégrité d'un sport dans certains secteurs d'activités. Elles participent fréquemment aux efforts liés, entre autres, à la sécurité dans le sport, à la lutte contre le dopage, à la manipulation de compétitions et à la gouvernance, et utilisent généralement une même structure procédurale pour toutes les questions de nature disciplinaire. L'Unité internationale d'intégrité du tennis (ITIA) et l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA) sont largement considérées comme deux des meilleurs modèles de gouvernance et de lutte anticorruption dans le sport.

La Fédération internationale de basketball (FIBA) a récemment adopté un modèle un peu différent. Au lieu de créer une unité distincte, ce qui peut être coûteux en argent et en ressources, la FIBA a désigné une personne pour agir à titre d'agent d'intégrité indépendant selon un modèle « sur demande ». Richard McLaren, chef de la direction de MGSS, est l'agent d'intégrité indépendant désigné de la FIBA. Il est soutenu dans ce rôle par Harod Associates, une agence d'enquête mondiale basée au Royaume-Uni.

La Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) a l'un des programmes d'intégrité les plus complets du sport international, dont une stratégie à six piliers pour lutter contre la manipulation de matchs.

## Éducation et réduction des dommages

Les athlètes en début de carrière sont particulièrement à risque, car ils ont bien souvent peu ou pas conscience des dangers associés à la manipulation de compétitions, mais aussi des formes qu'elle peut prendre.

La popularité croissante des paris sur un seul événement sportif expose de plus en plus les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les membres du personnel d'encadrement aux tentatives de manipulation; or ils n'en ont pratiquement pas connaissance. L'éducation et la réduction des dommages doivent faire partie intégrante des initiatives de protection des participants et de l'intégrité du sport.

## Principales recommandations

Les recommandations qui suivent s'appuient sur l'information échangée lors du Symposium 2023 et sur l'évolution de notre compréhension des bonnes pratiques en matière de lutte contre la manipulation de compétitions.

1. Élaborer, en consultation avec les athlètes, une politique nationale sur la manipulation de compétitions, impliquant tous les intervenants, adoptée par tous les organismes nationaux et multisports, et appliquée par un organisme indépendant.
2. Élaborer un programme de formation visant à informer les athlètes, les entraîneurs et d'autres participants des dangers associés à la manipulation de compétitions et des responsabilités qui leur incombent en vertu de la politique nationale sur le sujet.
3. Former un groupe de travail chargé d'orienter et d'harmoniser, à l'échelle du Canada, l'application de la politique nationale, de promouvoir les pratiques exemplaires en matière de réglementation et de politique, et d'établir des lignes de communication directes entre tous les intervenants, notamment les organismes nationaux et multisport, les organismes provinciaux de réglementation des paris sportifs, les forces de l'ordre, les professionnels du droit, les gouvernements et les sociétés de paris.
4. Élaborer un système de partage des recettes tirées des paris sportifs qui veille à ce que le sport reçoive sa juste part, le tout axé sur le développement du sport communautaire et la réduction des préjudices.
5. Encourager le gouvernement du Canada à signer la Convention de Macolin pour prévenir, détecter et sanctionner le truchage de matchs.



## Postsymposium

Depuis le symposium tenu en mai 2023, le contexte canadien des paris sportifs et de la manipulation de compétitions a évolué.

La nécessité d'une politique nationale (voir la recommandation 1 ci-dessus) s'est vue renforcée par la création de la Commission sur l'avenir du sport au Canada.

Les leçons tirées du projet pilote de politique sur la manipulation de compétitions continuent d'éclairer la préparation de la politique-cadre nationale qui sera, une fois terminée, appliquée par un organisme indépendant. Cette approche déchargera les organismes nationaux de sport de la responsabilité d'appliquer eux-mêmes la politique, en plus de prévenir les conflits et apparences de conflit d'intérêts.

Récemment, le CCES, en collaboration avec le COC, a intégré au cours en ligne Comprendre la manipulation de compétitions les derniers changements apportés au Code du CIO. De plus, le CCES et le COC travaillent à ce que les participants des Jeux olympiques de la jeunesse et des Jeux olympiques de Paris en 2024 soient adéquatement formés quant à la manipulation de compétitions et aux règles qui s'appliquent à eux.

La population canadienne n'aurait pas pu anticiper le déluge de publicités qui a suivi l'adoption du projet de loi C 218. Or qui dit hausse de la publicité dit aussi hausse des paris et du risque de manipulation de compétitions, d'où l'importance d'agir.

En avril 2023, la CAJO, après avoir consulté des organismes de santé mentale et de santé publique, des experts en jeu responsable, des sociétés de paris, des diffuseurs, des groupes marketing et des membres du public, a jugé qu'elle devait modifier ses normes de manière à interdire l'utilisation d'athlètes et à restreindre l'appui de célébrités dans les publicités et le matériel promotionnel, le tout afin de protéger les enfants et les jeunes, plus sensibles à un tel contenu. Les modifications aux normes de la CAJO entreront en vigueur le 28 février 2024.

À l'extérieur de l'Ontario, le sénateur Marty Deacon a déposé au Sénat le projet de loi S-269, en réponse aux inquiétudes entourant l'avalanche de publicités et le flou réglementaire. Le projet de loi S-269 prévoit la création d'un cadre national pour réglementer la publicité des paris sportifs au pays.



### **À propos de McLaren Global Sport Solutions (MGSS)**

MGSS est un cabinet de services professionnels spécialisé dans l'intégrité du sport. Depuis 2014, nous aidons des fédérations sportives nationales et internationales, des ligues nationales, des universités et des organismes de sport professionnel à répondre aux défis complexes de gouvernance.

Note mission : aider les organismes de sport à protéger et à renforcer leur marque, à composer avec des enjeux complexes d'éthique, de gouvernance et d'intégrité, et à prendre des décisions d'affaires stratégiques.

Référence : [www.mclarenglobalsportsolutions.com](http://www.mclarenglobalsportsolutions.com)



### **À propos du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)**

Le CCES est un organisme multisport indépendant à but non lucratif. Notre vision : un sport juste, sécuritaire, accessible et inclusif. Nous croyons que la raison d'être du sport est de contribuer à la société, et que l'éthique dans le sport est le meilleur moyen pour que cela se réalise.

Mission : adopter une approche collaborative pour éliminer les comportements contraires à l'éthique et promouvoir une approche axée sur des valeurs, de sorte que le sport profite à tous.

Vision : le sport doit être juste, sécuritaire, accessible, et inclusif.

Référence : [www.cces.ca](http://www.cces.ca)

Publié : 14 mars 2024